

LE MAIRE ET LES MANIFESTATIONS EPHEMERES

Objectifs de la formation

- ✓ Définir les pouvoirs de police du maire
- ✓ Comprendre l'objet et l'étendue des pouvoirs de police du maire
- ✓ Définir les responsabilités en matière de pouvoirs de police du maire
- ✓ Définir une stratégie en matière de sécurité
- ✓ Définir le rôle d'une police municipale

Public visé et prérequis

Tout Elu de collectivité territoriale.
Absence de prérequis.
Tous publics.

Contenu de la formation

Les pouvoirs de police du maire

Code Général des collectivités territoriale (article L. 2212-1 et suivants).

- Définitions
- Police administrative – police judiciaire.
- Police générale- police spéciale.
- L'objet des pouvoirs de police du Maire.
- L'exercice des pouvoirs de police du Maire.
- L'étendue des pouvoirs de police du Maire.
- Les formes des mesures de police municipale.
- L'exécution des mesures de police municipale.
- Le contrôle des mesures de police municipale.
- Les responsabilités en matière de pouvoirs de police du Maire.
- Les agents de police municipale.

Moyens et méthodes pédagogiques

La formation sera interactive et pratique avec des études de cas.

L'éventuel caractère confidentiel des données partagées sera préservé.
Supports remis au stagiaire.

Évaluation/sanction de la formation

Evaluation à chaud des acquis de la formation

Evaluation de la satisfaction de la formation par les stagiaires
Attestation de fin de formation

Durée de la formation et modalités d'organisation

Durée : 1 jour soit 6 h

Date :

Horaires : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Lieu :

Groupe : 4 à 15 stagiaires